

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

Berger Levrault

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 2 février 2026

Convocation du 26/01/2026

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 3/02/2026.

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Frédéric BRUERE et Magalie MARTIN.

Absents : Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON, Philippe VARIN et Olivier CHARRIER.

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2026-02 PROPOSITION D'ACTION 2026 DE LA LIGUE PROTECTRICE DES OISEAUX (LPO)

Madame le Maire présente la proposition de plan d'action 2026 de la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) :

PROPOSITION D'ACTIONS POUR 2026		Nbre de jour	Coût journalier	ss total
1 - Réaliser une animation foncière	Solliciter le propriétaire du petit étang à Leucorrhines Envisager l'achat de la parcelle OC994 (Mr Biremont)	1	580 €	580 €
3 - Engager des travaux de réouverture des rives du petit étang en réserve	Définir le projet, trouver des entrepreneurs (débardage à cheval,...),obtenir des devis	2	580 €	1160 €
6 - Préserver et restaurer la Boulaie marécageuse	Réalisation, en lien avec les services techniques, d'un chantier bénévole annuel pour la réouverture de la parcelle C0994	2	580 €	1160 €
9 - Informer RTE des actions mises en œuvre sur les parcelles sous les lignes électriques	Poursuivre les démarches jusqu'à validation des fiches "intervention" sur l'ENS	0,5	580 €	290 €
12 - Réaliser le suivi des espèces remarquables	Démarrage suivi des indicateurs - Protocole Oiseaux nicheurs (2 jours) - Protocole Leucorrhines (3 jours)	5	580 €	2 900 €
17 - Aménager un sentier de découverte	Finalisation du projet jusqu'à livraison des panneaux	1	580 €	580 €
18 - Développer les activités d'éducation à l'environnement à destination du Grand Public et des scolaires	Nuit Européenne de la Chauve-Souris (juillet) + temps de prépa, communication	1	580 €	580 €
19 - Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion	Suivi global du projet - Rédaction de la demande de subvention, synthèse annuelle - Organisation d'un COPIL annuel	6	580 €	3 480 €
		TOTAL	18,5	10 730 €
CD49 (60%)		6 438,00 €		
La Breille-les-Pins (40%)		4 292,00 €		

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à 9 voix pour et une abstention des membres présents de valider le programme proposé pour l'année 2026.

Pour copie certifiée conforme,
la BREILLE-LES-PINS, le 3/02/2026
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 3/02/2026
Et de la mise en ligne le 3/02/2026

Le secrétaire

